

## **CH/CFF: Conseil des Etats pour 1,148 mrd CHF dans la caisse de pension**

Berne (awp/ats) - La caisse de pension des CFF devrait être refinancée à l'aide de deniers fédéraux. Par 40 voix sans opposition, le Conseil des Etats a accepté mardi d'injecter 1,148 milliard de francs. Mais les CFF et leurs assurés devront aussi mettre la main au porte-monnaie. La Chambre des cantons s'est alignée sur la proposition du Conseil fédéral. Pas question donc de signer un chèque en blanc aux CFF et de mettre à charge de la Confédération l'entier du déficit, qui atteignait 2,2 milliards à fin 2009.

La Confédération ne peut cependant pas se laver les mains du problème. La caisse des CFF doit être financée de sorte à ne pas être pénalisée par rapport aux institutions de prévoyance des autres entreprises ayant quitté le giron de l'administration fédérale, a signalé Pankraz Freitag (PLR/GL) au nom de la commission.

Le modèle retenu s'inspire de la procédure adoptée pour la caisse de pension fédérale PUBLICA. Il tient aussi compte du fait que plus de 80% des rentiers des CFF sont des anciens bénéficiaires de rentes de la Confédération.

Un des problèmes qui pèsent sur les CFF est le fait que plus de la moitié des affiliés sont rentiers, ont signalé plusieurs orateurs. Le personnel de l'ancienne régie doit d'ailleurs payer un lourd tribut au concept d'assainissement.

En plus du versement de cotisations d'assainissement (entre 2 et 2,5%) et d'une rémunération des avoirs LPP limitée au minimum légal, les actifs verront leur âge de la retraite passer de 63,5 à 65 ans. Les rentiers, eux, ne recevront pas de renchérissement tant que la recapitalisation n'aura pas été atteinte.

De son côté, les CFF devront procéder à un nouvel apport de 938 millions de francs. Mais des efforts resteront nécessaires tant que le taux de couverture de 100% n'aura pas été atteint. Le concept prévoit un assainissement d'ici 2019, avec une probabilité de 75% d'atteindre une couverture intégrale. Aujourd'hui, le taux de couverture atteint 84%, selon M.Freitag.

Claude Hêche (PS/JU) a exprimé des doutes quant à la réussite du plan. "On peut se demander si la Confédération n'aurait pas dû accorder davantage de moyens". Selon le Jurassien, les cantons risquent de devoir passer à la caisse.

Pour éviter tout nouvel appel au secours, la loi prévoit explicitement que l'ex-régie et son institution de prévoyance renoncent définitivement à toutes leurs créances envers la Confédération. Les demandes de recapitalisation portant sur 3,276 ou 2,715 milliards qu'elles ont soumises en mai 2008 sont caduques.

Certains orateurs se sont inquiétés de la possibilité que d'autres entreprises fassent valoir des prétentions similaires, notamment l'institution de prévoyance des entreprises concessionnaires (Ascoop). Mais Eveline Widmer-Schlumpf a nié tout risque de précédent sur la base de cette loi.

L'Ascoop a toujours été une institution de droit privé, a précisé la conseillère fédérale. Contrairement aux CFF, qui appartiennent encore à 100% à la Confédération. Forte de ces assurances, la Chambre des cantons a refusé une proposition de Philipp Stähelin (PDC/TG) qui voulait ancrer une clause explicite dans la loi.

Le Conseil national doit encore se prononcer.

Ats/tt (AWP/07 décembre 2010 11h10)